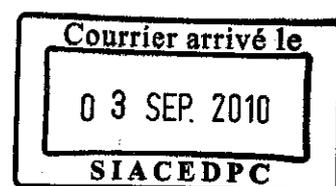


Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

de la commune



de Nogent-l'Artaud

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Diagnostic des risques

Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM)

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 3 familles :

- **Les risques naturels** : inondation, mouvements des terrains, séisme, tempête, feu de forêts, avalanches, cyclone et éruptions volcaniques.
- **Les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels ; nucléaires, et les ruptures de barrage
- **Les risques de transports de matières dangereuses** par routes ou autoroutes, voies ferrées, rivières et par canalisations

Ces risques majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) qui sont traités dans ce dossier

Pour plus de renseignements :

Mairie → 03.23.70.01.18

Maire → 03.23.70.04.43

Médiathèque → 03.23.70.67.91

email → mairie.nogent.lartaud@wanadoo.fr

« Prévenir pour mieux réagir »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Nogent-l'Artaud est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune ; ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement exceptionnel.

Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal des secours en cas d'événement.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie, les dossiers d'informations et les plans mentionnés dans les pages qui suivent afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité.

En espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document !

Le maire

Cadre législatif

- **L'article L125-2 du code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le

décret n°2004-554 du 9 juin 2004 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Risque d'inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

La commune de Nogent - l'Artaud est concernée par deux types d'inondations :

- Le débordement :

➤ De la **rivière Marne** : dont les niveaux atteints aux échelles hydrométriques de la Marne, au droit de cette commune sont :

➤ Crue de 1910 :	Côte	NGF	60,975
➤ Crue de 1955 :	Côte	NGF	60,10
➤ Crue de 1983 :	Côte	NGF	60,005

Seul le bas du village est en zone à risques (le faubourg du bas, la place du Souvenir, le square Labedoyere, la gare, la rue Beaurepaire et la Grande rue partie basse)

➤ Du **Ru de Vergis** : Seules les habitations à proximité immédiates de ce cour d'eau sont concernées par son débordement (le hameau de la Ferotterie, le hameau de la Charnoye, les pâtures et terres agricoles riveraines)

➤ Du **Ru Jean** où il y a des risques d'obstruction des buses et du cours d'eau par des branches d'arbres arrachées au niveau du pont de la Grande Montagne et rue Ernest Vallée, ainsi que des risques de débordements par saturation des ravines et des risques de saturation des grilles d'avaloir mises en place.

- Le ruissellement

Celui-ci peut se produire en cas d'orage ou de fortes pluies, le long des rues de centre bourg, des terrains pentus et des bassins versants.

Mesures prises par la commune :

- Construction de busage pour canaliser les eaux de ruissellement
- Incitation auprès des propriétaires riverains à nettoyer leurs rives
- Sensibilisation des habitants vivant à proximité des zones répertoriées à risques
- Mise en place de grilles de filtration pour collecter les excès d'eau de pluie
- Diffusion des consignes de sécurité auprès de la population
- Alerte déclenchée par l'équipe Municipale.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : LA MARNE débordant lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...)
En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone...)



1-Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage



2-Écoutez la radio
France Inter G0 : KHz ou M du France Bleu Auvergne : FM

3- Suivez les consignes



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



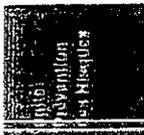
Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

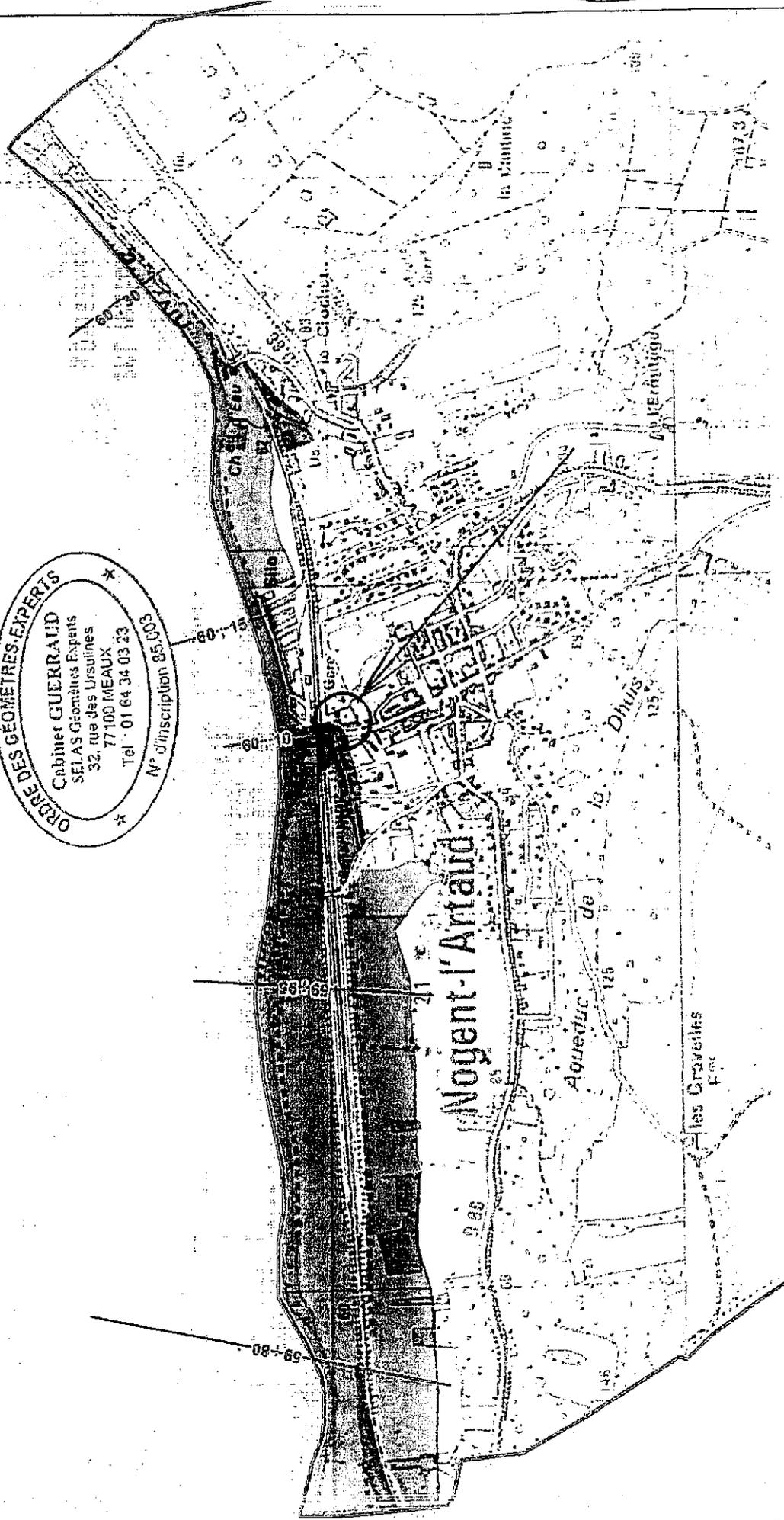
Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation
Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
Chauffez dès que possible

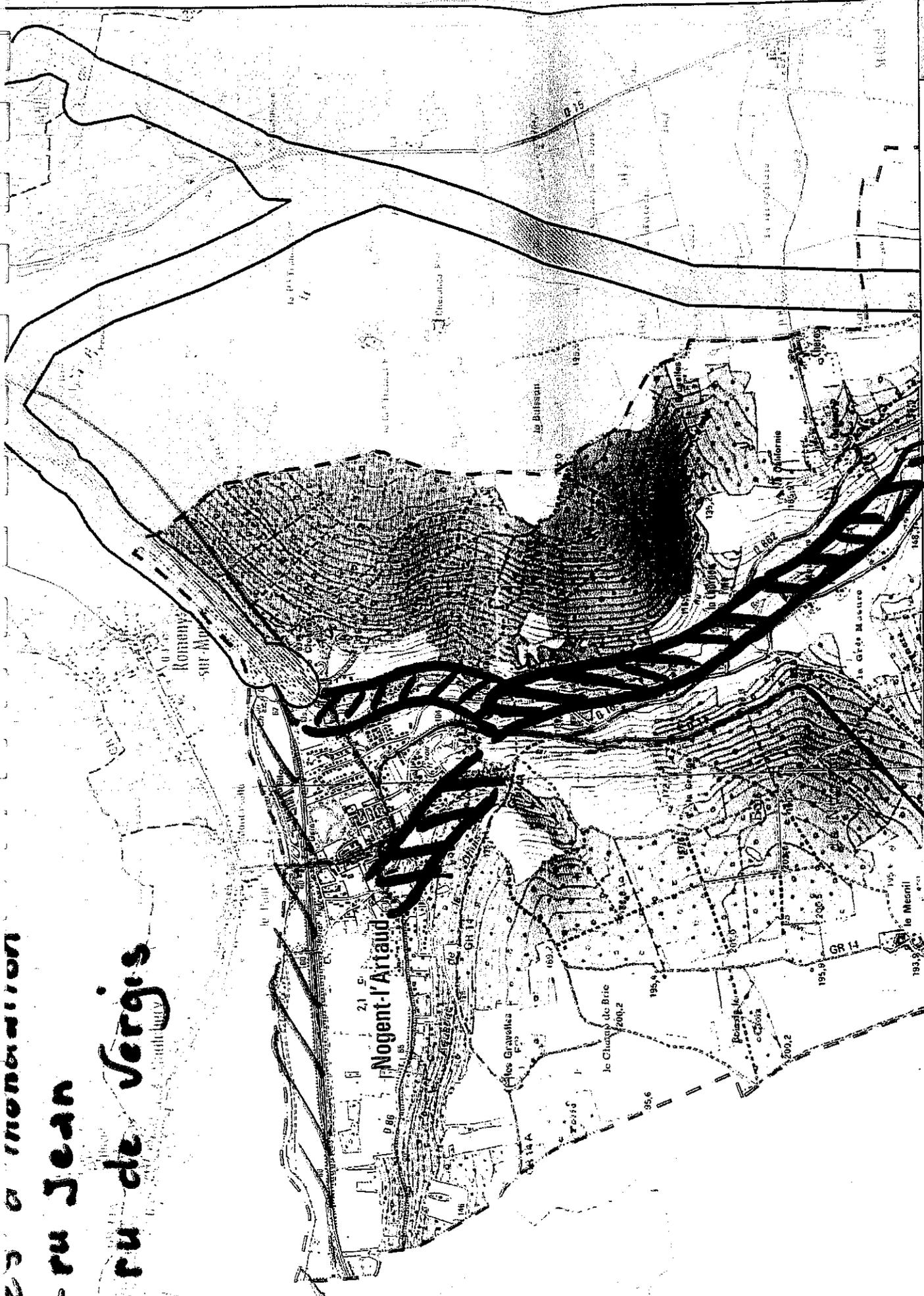
Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Marne
Carte du zonage réglementaire
Commune de Nogent-l'Artaud



ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
Cabinet GUERRAUD
 SELAS Géomètres Experts
 32, rue des Ursulines
 77100 MEAUX
 Tél : 01 64 34 03 23
 N° d'inscription 85.000.83



RISQUES A MONDATION
- ru Jean
- ru de vergis



N° PLAN 025/5 - 1	DATE DE REALISATION OU DE MISE A JOUR DU PLAN 18/09/2009	FOLIO 1/2	LEGENDE - - - - - Limite de commune
----------------------	---	--------------	---

Risque de mouvement de terrain

La Commune Nogent l'Artaud est concernée par trois types de mouvements de terrain :

1. Des glissements de terrain route de Pavant (RD 86)
2. Des glissements de terrain route de Chézy sur marne (RD 11)
3. L'érosion le long des berges de la marne
4. L'effondrement possible de cavités souterraines aux abords des ruines de l'abbaye.

Mesures prises par la commune :

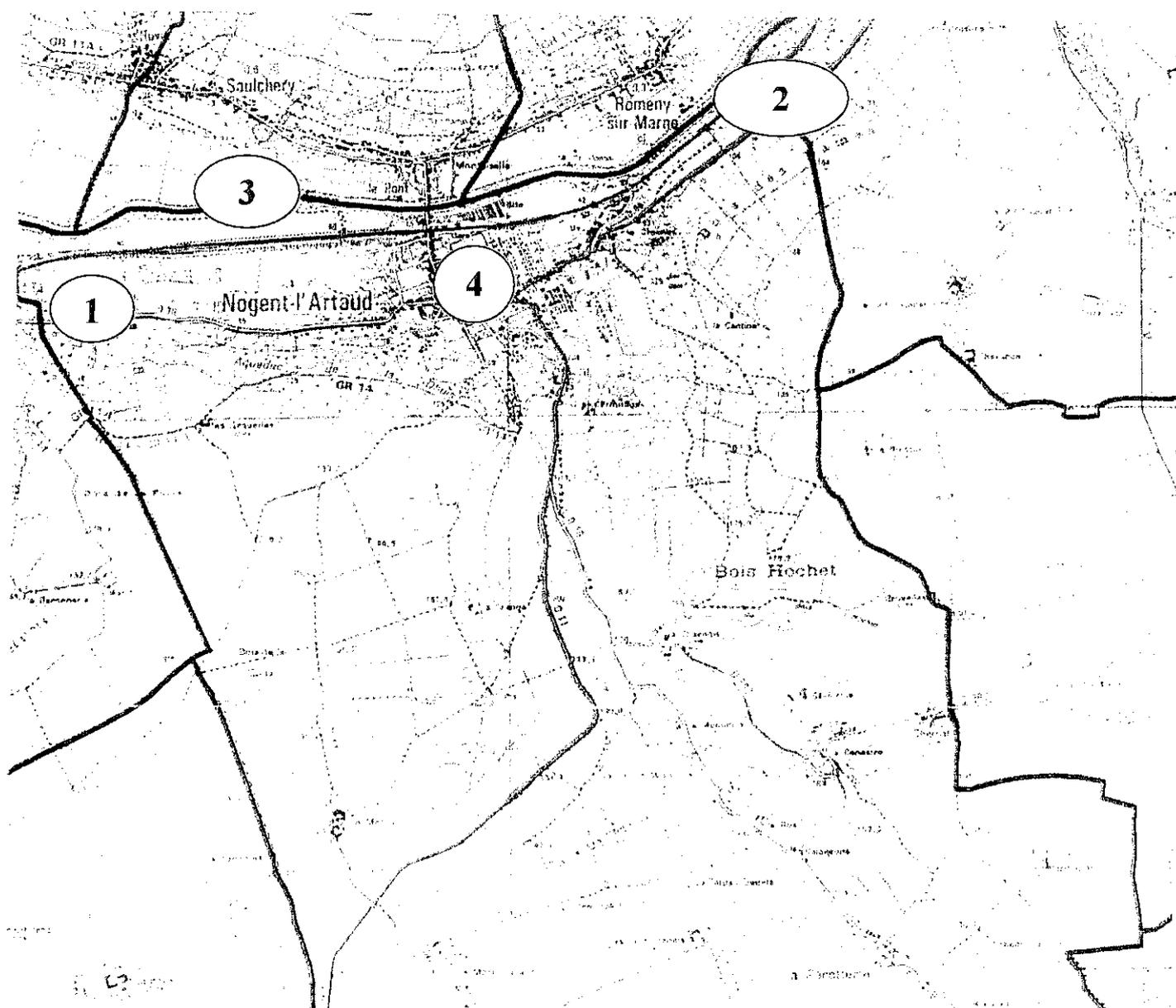
- Travaux de confortement et de surveillance le long des berges de la Marne / balisage
- Prise en compte du risque de mouvements de terrain en concertation avec les services de la D.V.D
- Sensibilisation des enseignants, des élèves des écoles et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un plan particulier de mise en sûreté P.P.M.S.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous de devez faire en cas de mouvement de terrain

ALERTE : Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.
La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

1 - Pendant l'évènement	
	
Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments	Ne revenez pas sur vos pas
	Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé
2 - Après l'évènement	
ÉVALUEZ LES DÉGÂTS	INFORMEZ LES AUTORITÉS
EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL	
A l'intérieur	A l'extérieur
	
Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas	Éloignez-vous de la zone dangereuse

Inventaire des mouvements de terrain



1) Route de Pavant

2) Route de Chézy

3) Berges de Marne

4) Abords ruines de l'Abbaye

Risque industriel

Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens, et sur l'environnement.

La commune est concernée par quatre sites industriels :

- **ARM** : c'est une usine de récupération de matériaux non ferreux. Cet établissement pourrait, en cas d'incendie, présenter des risques de dégagements nocifs de fumées toxiques dû à la combustion de gaines de fils électriques.
Site contrôlé par la DRIRE classé.
- **WOELLNER France** : c'est une entreprise traitant une gamme de produits et d'applications délicates, aujourd'hui surtout tournée vers la détergence.
Cette usine utilisant le gaz naturel pour les procédés de fabrication, bien que soumis à toutes les règles de sécurité, peut néanmoins présenter un risque d'explosion.
Site contrôlé par la DRIRE classé.
- **COHESIS** : c'est un silo à grain situé en périphérie de la commune sur les bords de la Marne. Comme tout silo à grain, il peut être soumis au risque d'explosion. Protégé par un périmètre de sécurité, cette entreprise est contrôlée par la DRIRE
- **L'OPTIQUE COMMERCIALE** : c'est une entreprise de petite mécanique et d'optique spécialisée dans le polissage de verres. Elle développe plutôt une activité commerciale. Il n'y a pas de risque avéré pour la population.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'alerte.
L'alerte sera donnée par la sirène de l'établissement et/ou de la commune.

- 1) Mettez vous à l'abri :
 - restez chez vous ou entrez dans le bâtiment le plus proche
 - fermez les portes et les fenêtres
 - arrêtez les ventilations
- 2) Ecoutez la radio locale
- 3) Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle
- 4) N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- 5) Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Risque transport de matières dangereuses

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

Situation :

Dans la commune de Nogent l'Artaud, les risques liés aux transports de matières dangereuses peuvent être :

- Par voies routières
- Par voies ferrées
- Par voies fluviales
- Par canalisation de transport de gaz naturel, dans la zone Est de la commune, non habitée (tracé reporté sur la carte)

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses.
- Réglementation de la traversée de la commune,
- Surveillance régulière du gazoduc et servitudes d'utilité publique liées à sa présence (se renseigner en mairie pour tous travaux dans la zone Ouest de la commune).
- Identification et signalisation des produits transportés .
- Plan de Secours Spécialisé TMD réalisé par le Préfet.
- Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

<p>Si vous êtes témoin</p> <p> Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger</p> <ul style="list-style-type: none">- Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie- Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent <p>Et consignes 1 et 3 (2 si possible)</p>	<p>Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes</p> <p>1 - Mettez-vous à l'abri</p> <ul style="list-style-type: none">- restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche- fermez les portes et les fenêtres- arrêtez les ventilations <p>Ou</p> <p>1 - Eloignez vous</p> <p>Mais Évitez de vous enfermer dans votre véhicule</p> <p>2 - Écoutez la radio</p> <p> France Inter GO (162KHz ou 1852M) ou France Bleu Bourgogne (103.7 FM)</p>
--	--

3 - Dans tous les cas

<p> Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle</p>	<p> N'allez pas chercher vos enfants à l'école</p>	<p> Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte</p>
--	--	---

